



NUMERO : 2026-029
DÉCISION DU MAIRE

Le Maire de la ville de Sarcelles,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération n° 2020-063 du Conseil municipal du 05 juillet 2020, reçue en sous-préfecture le 07 juillet 2020, portant délégation de pouvoir au Maire,

Considérant la volonté de la Ville de Sarcelles d'accueillir le prestataire « Planètemômes » proposant un spectacle intitulé "Sur la piste des arts" qui se tiendra à l'accueil de loisirs maternel Mermoz avec les enfants de l'accueil de loisirs maternel Chantepie, le vendredi 27 février 2026 à 10 h 00,

Considérant la nécessité de faire appel à un prestataire extérieur pour proposer ce spectacle : direction artistique et technique de l'évènement, gestion des modalités d'accueil des artistes (contrats, paiement des prestations, acheminement, etc...),

Considérant la compétence technique en matière d'organisation de spectacles pour enfants du prestataire « Planètemômes »,

Considérant que la réalisation de cette représentation sera rémunérée par la Ville de Sarcelles à hauteur de 350 euros somme globale,

Considérant pour ce faire la nécessité de conclure un contrat de production de prestation, ci-joint,

DECIDE

Article 1 : D'approuver le contrat relatif à l'organisation d'un spectacle intitulé " Sur la piste des arts " qui se tiendra à l'accueil de loisirs maternel Mermoz, le vendredi 27 février 2026 à 10 h 00.

Article 2 : De signer ledit contrat avec le prestataire « Planètemômes », dont le siège social est situé au 6 rue Edouard Manet, 92600 Asnières-sur-Seine, pour un montant de 350 euros TTC.

Article 3 : D'imputer la dépense au budget communal.

Article 4 : La présente peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif, sis 2-4 boulevard de l'Hautil – BP 30322 – 95027 CERGY-PONTOISE CEDEX, dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou de sa mise en ligne sur le site de la ville.

Fait à Sarcelles, le 04 février 2026.

Le Maire
Patrick HADDAD